

Règlement SIA 142  
2009

**sia**

Règlement des concours d'architecture  
et d'ingénierie

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

selnaustrasse 16  
ch 8027 zürich  
[www.sia.ch](http://www.sia.ch)



Dans le présent règlement, le genre masculin des termes utilisés inclut toujours, implicitement, le genre féminin.

Des précisions et des commentaires relatifs à l'interprétation et le bon usage du règlement SIA 142 peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet [www.sia.ch/142i](http://www.sia.ch/142i).

**Règlement SIA 142  
2009**

Schweizer Norm  
Norme suisse  
Norma svizzera



**507 142**

**Règlement des concours d'architecture  
et d'ingénierie**

2009-10 1<sup>er</sup> tirage

---

## Table des matières

	Page
<b>Evolution de la réglementation</b>	4
<b>Préambule</b>	4
<b>Définitions</b>	5
<b>Bases du concours</b>	6
Art. 1 Raisons d'être du concours	6
Art. 2 But du règlement	6
<b>Genres de concours</b>	7
Art. 3 Concours portant sur les études	7
Art. 4 Concours portant sur les études et la réalisation	7
Art. 5 Concours à un ou à plusieurs degrés	8
<b>Procédures</b>	9
Art. 6 Procédure ouverte	9
Art. 7 Procédure sélective	9
Art. 8 Procédure par invitation	9
<b>Acteurs du concours</b>	10
Art. 9 Maître de l'ouvrage	10
Art. 10 Jury	10
Art. 11 Spécialistes-conseils	11
Art. 12 Participants	11
<b>Guide pour la conduite d'un concours</b>	12
Art. 13 Programme du concours	12
Art. 14 Réponses aux questions	13
Art. 15 Examen préalable	13
Art. 16 Rapport du jury	13
<b>Prix, mentions et indemnités</b>	14
Art. 17 Somme globale des prix et mentions du concours	14
<b>Déroulement du jugement</b>	15
Art. 18 Généralités	15
Art. 19 Exclusions	15
Art. 20 Jugement	15
Art. 21 Etablissement du classement	15
Art. 22 Attribution des prix et des mentions	15
Art. 23 Recommandation du jury	16
Art. 24 Conclusion	16
Art. 25 Publication	16

---

	<b>Droits d'auteur et prétentions découlant du concours</b>	17
Art. 26	Droit d'auteur	17
Art. 27	Prétentions découlant du concours	17
Art. 28	Litiges	18

---

	<b>Dispositions finales</b>	18
Art. 29	Interprétation et adaptations	18

---

	<b>Annexe</b>	19
	Combinaisons des formes de mise en concurrence et des types de procédure	19
	Caractéristiques des concours et des mandats d'étude parallèles	19

---

	<b>Déclaration des organisations partenaires</b>	20
--	--	----

---

	<b>Approbation et entrée en vigueur du règlement</b>	21
--	--	----

---

## Groupe de travail: Révision du Règlement SIA 142 et nouveau Règlement SIA 143

Président:	Blaise Junod, architecte, Lausanne	Président de la commission SIA 142/143
Membres:	Regina Gonthier, architecte, Berne Présidente du groupe de travail Sibylle Aubort, architecte-paysagiste, Meilen Stéphane Braune, ingénieur civil, Zurich Felix Haessig, architecte, Zurich Beat Suter, aménagiste, Brugg Rudolf Vogt, architecte, Bienne Jean-Pierre Wymann, architecte, Bâle	Vice-présidente de la commission SIA 142/143  Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 102 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143
	Daniele Graber, juriste Renate Haueter, architecte Regula Steinmann, architecte	Secrétariat général de la SIA Secrétariat général de la SIA jusqu'au 31.3.08 Secrétariat général de la SIA dès le 1.4.08
	Rédaction en français: Blaise Junod, architecte, Lausanne Théodore Necker, architecte, Carouge	Président de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143

## Commission SIA 142/143: Concours et mandats d'étude parallèles

Président:	Blaise Junod, architecte	Lausanne
Vice-présidente:	Regina Gonthier, architecte	Berne
Membres:	Sibylle Aubort, architecte-paysagiste Werner Binotto, architecte Stéphane Braune, ingénieur civil Sibylle Bucher, architecte Britta Buzzi, architecte Pia Durisch, architecte Bertram Ernst, architecte Marco Graber, architecte Monika Jauch, architecte Daniel Meyer, ingénieur civil Ursula Müller, architecte Théodore Necker, architecte Peter Ritz, ingénieur civil Alain Roserens, architecte Beat Suter, aménagiste Bruno Trinkler, architecte Thomas Urfer, architecte Rudolf Vogt, architecte Werner Waldhauser, ingénieur en installations techniques Jean-Pierre Wymann, architecte Gundula Zach, architecte	Meilen Saint-Gall Zurich Zurich Locarno Lugano Zurich Berne et Zurich Lucerne Zurich Zurich Carouge Kastanienbaum Zurich Brugg Bâle Fribourg Bienne Bâle Bâle Zurich

## Adoption et entrée en vigueur du règlement

L'assemblée des délégués du 15 mai 2009 a adopté le présent Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142. Il remplace le Règlement SIA 142, édition 1998. Le présent Règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Président:

Daniel Kündig

Le Secrétaire général:

Hans-Georg Bächtold

